



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} janvier au 31 décembre 2018

**ASSOCIATION PAYS DE FOUGERES
– MARCHES DE BRETAGNE**

36, Rue de Nantes
35300 FOUGERES

Commissaire aux comptes

**Membre de la Compagnie Régionale de RENNES
2, rue de la Chaudronnerais BEAUCE
BP 10258
35302 FOUGERES CEDEX**

SOMMAIRE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN ACTIF

BILAN PASSIF

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

ASSOCIATION PAYS DE FOUGERES

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « PAYS DE FOUGERES – MARCHES DE BRETAGNE » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport, dont le total du bilan s'élève à **857 420 euros** et l'excédent net comptable à **57 580 euros**.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Produits à recevoir » de l'annexe qui précise que parmi les subventions à recevoir au titre de l'exercice, figure un montant de 123 640 € de subventions Européennes, validé par le Comité Unique de programmation.

2- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné la correcte application des règles relatives à la séparation des exercices, notamment en matière de comptabilisation des produits.

Le Comité unique de programmation du 24 avril 2017 a émis un avis favorable au projet RENOBATYS, lui attribuant une note d'excellence. Cet avis autorise l'association à réclamer l'aide maximale d'un montant de 120 000 €. C'est sur la base de cette information que ce produit à recevoir figure à l'actif du bilan de l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes

annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

-il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BEAUCE, le 26 octobre 2019

Pour la société LECO
Francis GERARD
Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	5 288	4 954	333	1 221
Immobilisations corporelles	133 249	79 758	53 492	45 448
Immobilisations financières	6 250		6 250	6 250
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	144 787	84 712	60 075	52 919
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				160
Créances				
Usagers et comptes rattachés	86 530		86 530	50 176
Autres	697 572		697 572	476 703
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	1 311		1 311	219 538
Caisse				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	785 413		785 413	746 577
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	11 932		11 932	11 961
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	11 932		11 932	11 961
TOTAL GENERAL	942 132	84 712	857 420	811 457

Legs nets à réaliser :
acceptés par les organes statutairements compétents
autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre :

L.E.C.O
2, Rue de la Chaudronnerais
BEAUCE - B.P. 10258
35302 FOUGÈRES CEDEX
Tél. 02 99 99 30 50 - Fax 02 99 99 59 23
669 201 048 RCS RENNES

Bilan passif

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Résultat de l'exercice	57 580	17 578
Report à nouveau	441 395	423 817
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	498 975	441 395
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	28 654	44 090
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	527 629	485 485
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	84 674	77 389
FONDS DEDIES		70 982
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	44 740	
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	63 574	59 288
Autres	136 803	118 313
TOTAL DETTES	245 118	177 601
Produits constatés d'avance		
TOTAL GENERAL	857 420	811 457
(1) Dont à plus d'un an (a)	15 933	
Dont à moins d'un an (a)	229 184	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	20 176	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

L.E.C.O
 2, Rue de la Chaudronnerais
 BEAUCE - B.P. 10258
 35302 FOUGÈRES CEDEX
 Tél. 02 99 99 30 50 - Fax 02 99 99 59 23
 669 201 048 RCS RENNES

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	99 908	30 025
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	654 691	647 752
Cotisations	268 335	284 309
Autres produits	300	2 882
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 023 234	964 968
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnement)		
Autres charges externes	242 087	266 485
Impôts, taxes et versements assimilés	37 329	27 930
Rémunérations du personnel	506 010	437 881
Charges sociales	242 120	196 352
Dotations aux amortissements	23 595	31 023
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	1	120
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 051 143	959 790
RESULTAT D'EXPLOITATION	-27 908	5 178
PRODUITS FINANCIERS	19	325
CHARGES FINANCIERES	20	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 436	15 436
CHARGES EXCEPTIONNELLES	930	
IMPOTS SUR LES BENEFICES	70 932	3 361
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	-70 982	
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT	57 580	17 578

FG

L.E.C.O
 2, Rue de la Chaudronnerais
 BEAUCE - B.P. 10258
 35302 FOUGÈRES CEDEX
 Tél. 02 99 99 30 50 - Fax 02 99 99 59 23
 669 201 048 RCS RENNES

COMPTES ANNUELS

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe

L.E.C.O
2, Rue de la Chaudronnerais
BEAUCE - B.P. 10258
35302 FOUGÈRES CEDEX
Tél. 02 99 99 30 50 - Fax 02 99 99 59 23
669 201 048 RCS RENNES

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : PAYS DE FOUGERES MARCHE DE BRETAGNE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 871 670€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 57 580€. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25/03/2019 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

LECO
2, Rue de la Chaudronnerais
BEAUCE - B.P. 10258
35302 FOUGÈRES CEDEX
Tél. 02 99 99 30 50 - Fax 02 99 99 59 21
669 201 048 RCS RENNES

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

L.E.C.O
2, Rue de la Chaudronnerais
BEAUCE - B.P. 10258
35302 FOUGÈRES CEDEX
Tél. 02 99 99 30 50 - Fax 02 99 99 59 23
669 201 048 RCS RENNES

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	20 457		15 170	5 288
Immobilisations incorporelles	20 457		15 170	5 288
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	14 957	2 707		17 664
- Installations générales, agencements aménagement divers	65 721		11 940	53 781
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	87 402	21 644	47 242	61 804
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	168 081	24 351	59 182	133 249
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	250			250
- Prêts et autres immobilisations financières	6 000			6 000
Immobilisations financières	6 250			6 250
ACTIF IMMOBILISE	194 788	24 351	74 352	144 787

L.E.C.O
2, Rue de la Chaudronnerais
BEAUCE - B.P. 10258
35302 FOUGÈRES CEDEX
Tél. 02 99 99 30 50 - Fax 02 99 99 59 23
669 201 048 RCS RENNES

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		24 351		24 351
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		24 351		24 351
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	15 170	59 182		74 352
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	15 170	59 182		74 352

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	19 236	1 221	15 170	4 954
Immobilisations incorporelles	19 236	1 221	15 170	4 954
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 749	1 922		9 698
- Installations générales, agencements aménagement divers	43 546	8 216	11 940	39 832
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	71 339	5 382	47 242	30 228
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	122 633	15 520	59 182	79 758
ACTIF IMMOBILISE	141 869	16 741	74 352	84 712

L.E.C.O

2, Rue de la Chaudronnerais
BEAUCE - B.P. 10258

35302 FOUGERES CEDEX

Tél. 02 99 99 30 50 - Fax 02 99 99 59 23

669 201 048 RCS RENNES

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 802 034 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	6 000		6 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	86 530	86 530	
Autres	697 572	697 572	
Charges constatées d'avance	11 932	11 932	
Total	802 034	796 034	6 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les autres créances à recevoir regroupent, en grande partie, les subventions de fonctionnement attribuées au titre de l'année 2018 et précédentes et non encore encaissées à la date de clôture pour 687 906€.

L.E.C.O
 2, Rue de la Chaudronnerais
 BEAUCE - B.P. 10258
 35302 FOUGÈRES CEDEX
 Tél. 02 99 99 30 50 - Fax 02 99 99 59 23
 669 201 048 RCS RENNES

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	423 817	17 578		441 395
Résultat de l'exercice	17 578	40 002		57 580
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	44 090		15 436	28 654
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	485 485	57 580	15 436	527 629

LE.C.O
 2, Rue de la Chaudronnerais
 BEAUCE - B.P. 10258
 35302 FOUGÈRES CEDEX
 Tél. 02 99 99 30 50 - Fax 02 99 99 59 23
 669 201 048 RCS RENNES

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	52 389	7 285			59 674
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	25 000				25 000
Total	77 389	7 285			84 674
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		7 285			
Financières					
Exceptionnelles			70 982		

Provision pour Déménagement :

L'Association a entamé des recherches afin de trouver des locaux mieux adaptés à ses activités et aux exigences de sécurité. Conformément à l'avis du CNC (avis 00-01), une provision correspondant à 50 % du coût global estimé (remise en état des locaux et frais liés au déménagement) a été constituée en 2014.

Provision pour Indemnités de fin de carrière :

L'Association a comptabilisé une provision au titre des indemnités de fin de carrière dues aux salariés lors de leur départ à la retraite. Un complément de dotation a été comptabilisé cette année pour 7 285 €.

La valorisation des engagements a été effectuée à l'aide de la méthode actuarielle prospective en retenant l'hypothèse que c'est le salarié qui demande son départ à la retraite à l'âge légal. Les charges sociales sont donc intégrées au montant de la provision.

L.E.C.O
2, Rue de la Chaudronnerais
BEAUCE - B.P. 10258
35302 FOUGÈRES CEDEX
Tél. 02 99 99 30 50 - Fax 02 99 99 59 23
669 201 048 RCS RENNES

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 245 118 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	44 740	28 807	15 933	
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 574	63 574		
Dettes fiscales et sociales	136 803	136 803		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	245 118	229 184	15 933	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	26 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	1 436			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURN FACT NON PARVENUES	3 167
PROVISION CP	40 912
PROVISION CHARGES CP	22 918
CHARGES SOCIALES A PAYER	7 042
Total	74 038

L.E.C.O
 2, Rue de la Chaudronnerais
 BEAUCE - B.P. 10258
 35302 FOUGÈRES CEDEX
 Tél. 02 99 99 30 50 - Fax 02 99 99 50 23
 669 201 048 RCS RENNES

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	11 932		
Total	11 932		

L.E.C.O
2, Rue de la Chaudronnerais
BEAUCE - B.P. 10258
35302 FOUGÈRES CEDEX
Tél. 02 99 99 30 50 - Fax 02 99 99 59 23
669 201 048 RCS RENNES

Autres informations**Effectif**

Effectif moyen du personnel : 15 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	1		1	1
Employés	8	6	14	14
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	9	6	15	15

L.E.C.O
2, Rue de la Chaudronnerais
BEAUCE - B.P. 10258
35302 FOUGÈRES CEDEX
Tél. 02 99 99 30 50 - Fax 02 99 99 59 23
669 201 048 RCS RENNES

Autres informations

Donations

Fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
ADEME Plan Local de Ré	178 750	46 815	46 815		
REGION Plan Local de R	138 000	19 167	19 167		
REGION Aménagt de pos	15 000	5 000	5 000		
Sous total	331 750	70 982	70 982		
Sous total					
TOTAL	331 750	70 982	70 982		

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectés à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portés en fin d'exercice au passif du bilan au poste "Fonds Dédiés".

- En charges dans le poste " Engagements à réaliser sur ressources affectées", les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisées à la clôture.

- En produits dans le poste "Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs", la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagés.

L.E.C.O
 2, Rue de la Chaudronnerais
 BEAUCE - B.P. 10258
 35302 FOUGÈRES CEDEX
 Tél. 02 99 99 30 50 - Fax 02 99 99 59 23
 669 201 048 RCS RENNES